Liberte	Politique
,	

Nouvelle expertise médicale ordonnée par le tribunal : "L'affaire Vincent Lambert ne fait que commencer"

Article rédigé par francetvinfo.fr, le 23 avril 2018

Source [francetvinfo.fr] La justice a ordonné, vendredi, une nouvelle expertise médicale pour déterminer l'état de santé de Vincent Lambert, dans un état végétatif depuis 2008. Pour l'avocat des parents, le combat judiciaire s'annonce long.

Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (Marne) a ordonné, vendredi 20 avril, une nouvelle expertise médicale pour déterminer l'état de santé de Vincent Lambert, 41 ans, hospitalisé dans un état végétatif depuis 2008. Cette expertise permettra au tribunal de trancher quant à la suite des événements.

Le 9 avril, le docteur Sanchez du CHU de Reims avait décidé <u>l'arrêt des soins de Vincent Lambert</u>et parlait " *d'acharnement thérapeutique*". Une décision contestée par les parents du patient qui <u>avaient déposé un recours</u>.

La décision du tribunal est donc vécue comme une victoire pour eux. "Ce n'est pas une simple expertise, parce qu'une expertise il y en a déjà eu une, c'est une expertise qui est ordonnée en tenant compte des spécificités des patients dans l'état de Vincent Lambert, indique l'avocat des parents de Vincent Lambert, maître Jérôme Triomphe, à franceinfo. Car il ne s'agit pas de rentrer dans sa chambre pour pouvoir l'évaluer cliniquement, ça ne se passe pas comme ça et le tribunal en a tenu compte."

C'est une décision capitale et c'est une victoire pour Vincent Lambert lui-mêmeJérôme Triomphe, avocat des parents de Vincent Lambertà franceinfo

Selon l'avocat, il s'agit surtout d'un "camouflet et un désaveu terrible" pour le docteur Sanchez, pour qui "le tribunal n'a pas tenu compte de ses affirmations médicales comme étant absolument certaines", analyse Jérôme Triomphe. "C'est une décision capitale et c'est une victoire pour Vincent Lambert lui-même", dit-il.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

https://mobile.francetvinfo.fr/societe/euthanasie/vincent-lambert/nouvelle-expertise-medicale-ordonnee-par-le-i